

# RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2018 — PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE GUYANE— RESUME CITOYEN

1	QU'EST-CE QUE LE PDRG ? .....	1
2	POURQUOI CE RESUME CITOYEN ? .....	2
3	LES TEMPS FORTS DE 2018 .....	3
4	ET POUR EN SAVOIR PLUS .....	6



# 1 QU'EST-CE QUE LE PDRG ?

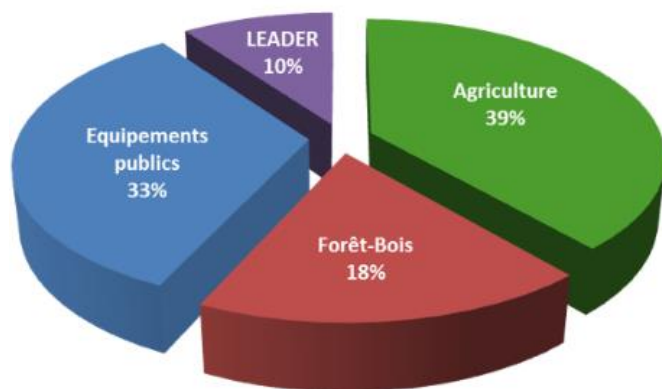
## UN PROGRAMME EUROPEEN DOTE DE 180 MILLIONS D'EUROS POUR SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL EN GUYANE

Pour 2014-2020, ce sont plus de 800 millions d'euros de fonds européens qui sont destinés au développement de la Guyane. Plus de 110 millions d'euros sont en particulier dédiés au soutien de l'agriculture, des petites entreprises et des projets de développement ruraux, via le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Le FEADER contribue notamment au développement d'un secteur agricole plus équilibré, plus compétitif, plus innovant, plus respectueux du climat et résilient face au changement climatique, mais aussi à l'amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales, à la préservation de l'environnement, etc.

Le Programme de développement rural (PDR) 2014-2020 est le document qui fixe les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir au profit des acteurs locaux (agriculteurs, associations, collectivités...). Le PDR de Guyane (PDRG) a été adopté le 24 novembre 2015. La version en vigueur actuellement (V9) a été adoptée le 07 mai 2019.

Ce programme est doté d'une enveloppe de 112 M€ de FEADER, complétée par environ 68 M€ de cofinancements nationaux et régionaux pour mettre en œuvre sa stratégie autour des 6 priorités européennes :

- **Priorité 1 :** Favoriser l'innovation, la coopération et le développement des connaissances de base dans les zones rurales ;
- **Priorité 2 :** Améliorer la compétitivité de chaque type d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles;
- **Priorité 3 :** Mieux organiser la chaîne alimentaire et mieux gérer les risques liés à l'agriculture ;
- **Priorité 4 :** Restaurer et préserver des écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie ;
- **Priorité 5 :** Utiliser plus efficacement des ressources face aux changements climatiques, via une transition vers une économie bas-carbone et plus résiliente face au changement en agriculture et foresterie ;
- **Priorité 6 :** Promouvoir l'inclusion sociale, la lutte contre la pauvreté et le développement économique en milieu rural.



Répartition des financements FEADER

Les objectifs principaux du PDRG 2014-2020, auxquels environ 80 % des ressources financières sont consacrées, sont :

- l'amélioration des conditions de vie de la population des zones rurales ;
- le développement de la production agricole locale, afin d'améliorer l'approvisionnement alimentaire de ce territoire ;
- l'amélioration de la performance économique des forêts guyanaises, dans le cadre d'une gestion forestière durable.

## UN PROGRAMME GERE PAR LA CTG EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES DU PDRG

Différentes structures sont impliquées dans la mise en œuvre, le suivi, et l'évaluation du PDRG :

- La Collectivité Territoriale de Guyane est l'autorité de gestion du PDRG. Elle est en charge du pilotage, de la gestion et de l'animation du programme, ainsi que de l'instruction de certaines mesures (Formation, Équipements publics et LEADER), sur la période 2014-2020. Au sein de la CTG, le Pôle des Affaires Européennes est en charge de ces missions, avec l'appui des services métiers.
- La Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DAAF) est le service instructeur de toutes les mesures relevant des secteurs agricoles et forestiers (mesures surfaciques, installations agricoles, etc.) ;
- L'Agence des Services de Paiement (ASP) est l'organisme payeur des aides FEADER et des cofinancements associés.
- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts (MAAF), le Centre National d'études Spatiales (CNES), l'Office de l'Eau Guyanais (ODEG), la CTG, et l'Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer (ODEADOM) sont les principaux co-financeurs nationaux et régionaux.

Ces co-financeurs sont associés au processus d'instruction et de gouvernance via des comités réguliers permettant de recueillir leur avis sur les dossiers. D'autres co-financeurs existent, comme les EPCI ou les communes mais sont identifiés ponctuellement selon les dossiers reçus.

La responsabilité du suivi du programme est partagée entre l'autorité de gestion et un comité de suivi créé à cet effet. Le comité de suivi est une instance pivot dans la mise en œuvre du PDRG et est chargé d'initier et de contrôler les différentes étapes de l'évaluation. Il est responsable de la mise en œuvre du plan d'évaluation et de la diffusion des résultats auprès du public et des partenaires.

2

## 2 POURQUOI CE RESUME CITOYEN ?

Tout programme européen doit élaborer chaque année un rapport annuel de mise en œuvre et le transmettre à la Commission européenne. Ces rapports annuels sont bien entendus accessibles au public. Ils sont complétés par des résumés à l'intention des citoyens qui doivent permettre à ces derniers d'avoir un aperçu rapide des principaux éléments contenus dans ces documents.

*En vertu de l'article 50, paragraphe 9, du règlement (UE) no 1303/2013, un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens est mis à la disposition du public. Il présente le contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre, doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.*

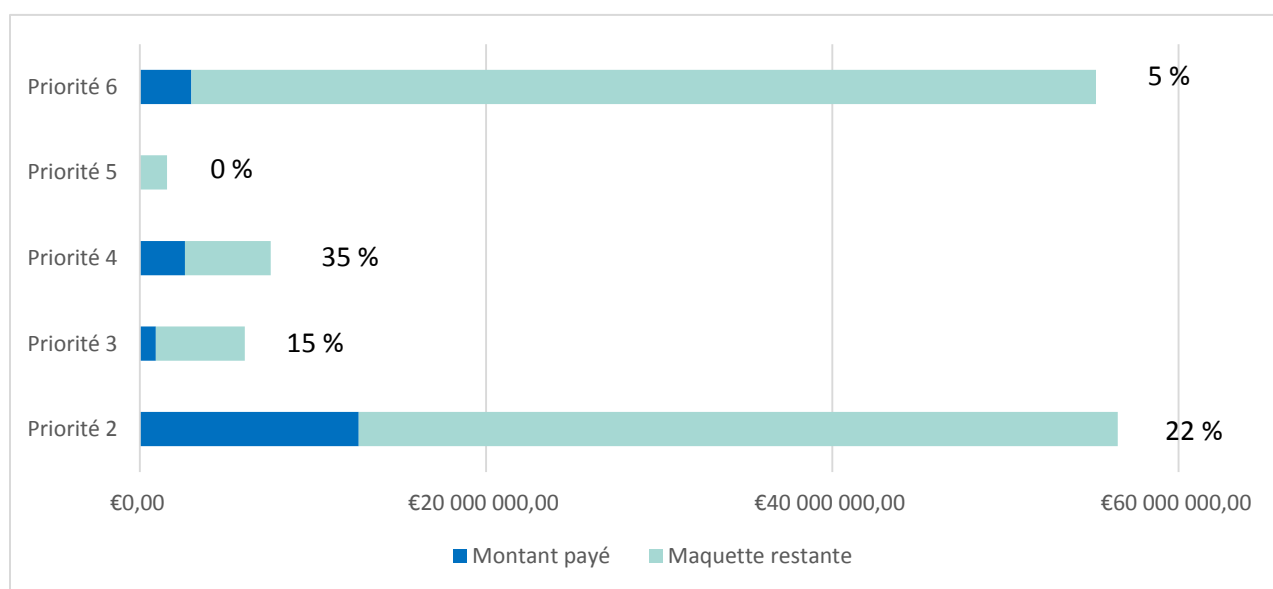
Le présent rapport porte sur la programmation du FEADER Guyane, depuis son adoption. Il couvre ainsi les années 2015 à 2018.

# 3 LES TEMPS FORTS DE 2018

## ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION ET DES PAIEMENTS

Au 31/12/2018, le montant payé s'élève à 20 217 005 € en dépenses publiques totales, soit 15 % de la maquette totale, et à 17 184 455 € en FEADER. A la même date, le montant programmé s'élève à 68 151 733 € en dépenses publiques totales (52 % de la maquette totale) et 55 087 008 € en FEADER (hors indemnité compensatoire de handicap naturel, mesures agro-environnementales et climatiques et agriculture biologique).

Les priorités 2 et 4, dédiées à la compétitivité agricole et à l'environnement, présentent les états d'avancement les plus élevés, avec respectivement 38 % et 25 % de leur enveloppe consommée.



3

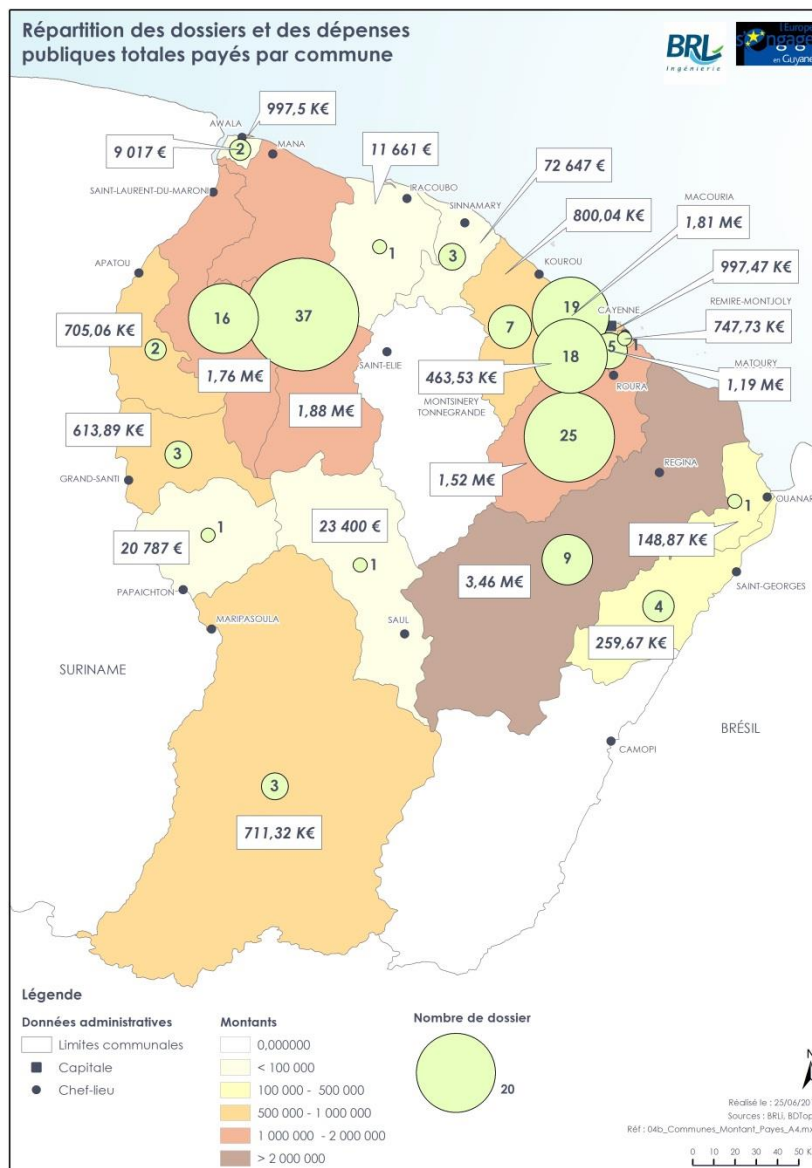
Etat d'avancement des paiements du PDRG au 31/12/2018

Parmi ce montant total payé, 2M € de dépense publique totale ont été payés dans les communes isolées du territoire (communes de Camopi, Maripasoula, Saint-Elie, Papaïchton, Saül, Grand-Santi et Apatou), soit un peu moins de 12 % des montants payés, pour un total de 9 dossiers. Le PDR contribue ainsi dans une certaine mesure à lutter contre les écarts de développement en Guyane, qui présente un développement plus avancé sur la bande littorale que dans les zones du sud.

Parmi les réalisations notables du PDRG 2014-2020, on peut noter en particulier :

- La création de 16 Equivalents temps pleins (ETP) dans le cadre des 5 programmes LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) qui couvrent l'ensemble du territoire. Près de la moitié de ces emplois ont été créés dans le domaine de la valorisation et de la préservation du patrimoine naturel et culturel.
- Le soutien de l'installation de 39 jeunes agriculteurs, l'objectif étant d'accompagner au total 93 jeunes agriculteurs d'ici la fin de la programmation ;

- Le développement des infrastructures et services en zone rurale (électrification, assainissement et AEP principalement), avec un soutien accordé à 46 projets structurants pour la Guyane au 31 décembre 2018.

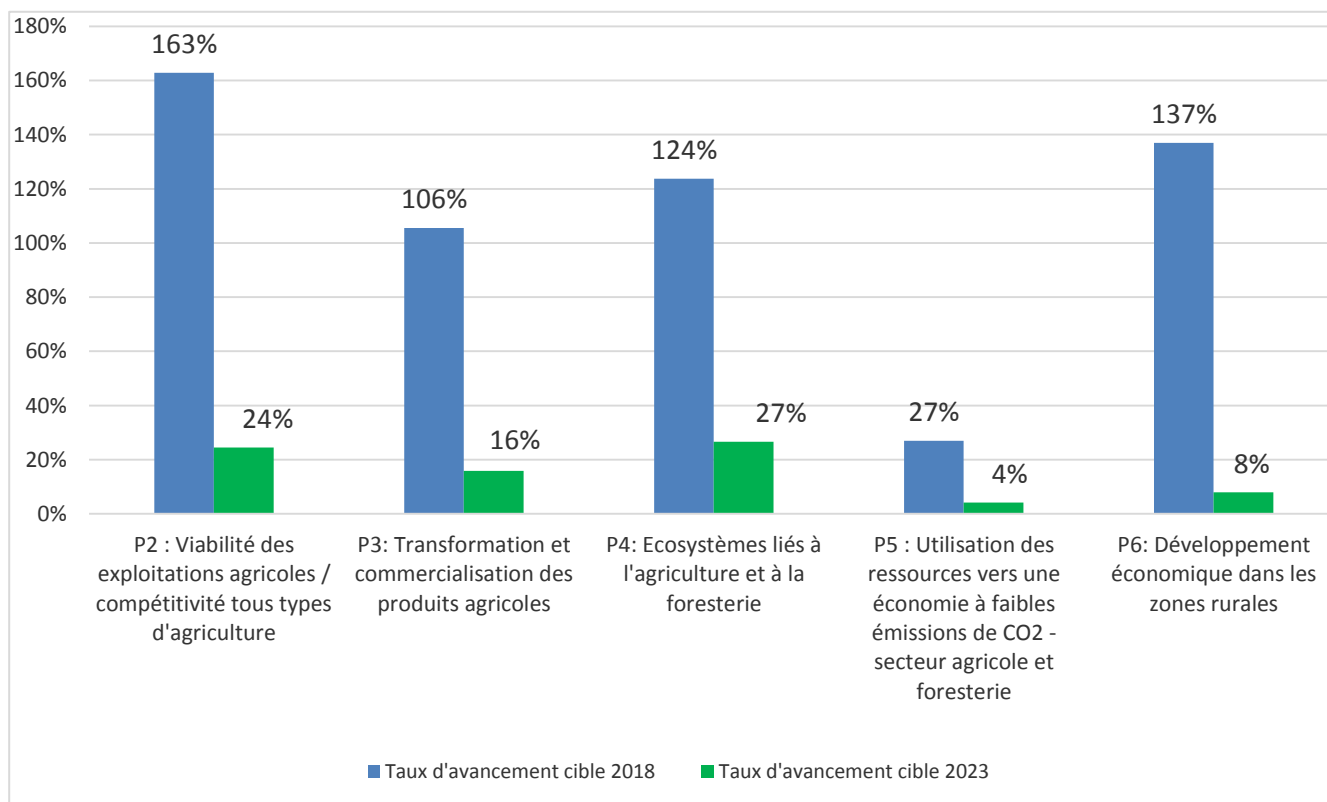


Répartition des dossiers et des montants payées par commune (hors mesures surfaciques)

## UNE MAJORITE DES CIBLES 2018 ATTEINTES MAIS DES EFFORTS RESTANT A FOURNIR SUR CERTAINES PRIORITES POUR LA FIN DE LA PROGRAMMATION

La fin de l'année 2018 constitue une date charnière pour les programmes européens. Il s'agit pour chaque programme d'évaluer le niveau d'atteinte des cibles intermédiaires qu'il s'était fixé au début de la programmation. Ces cibles portent à la fois sur les dépenses effectuées dans le cadre du programme (cibles financières) et sur ce qui a pu être réalisé par les bénéficiaires grâce aux financements européens (cibles de réalisation). L'atteinte des cibles intermédiaires conditionne l'attribution d'une réserve de performance qui représente 6 % de l'enveloppe totale.

Au 31 mars 2019, 4 priorités sur 5 atteignent leur cible financière intermédiaire en montant payé, dont les 2 priorités les plus dotées du programme à savoir la Priorité 2 et la Priorité 6 (plus de 80 % du montant total programmé).



5

Taux d'avancement 2018 du montant payé en dépenses publiques totales par rapport à la cible intermédiaire 2018 et la cible 2023 du cadre de performance du PDRG2

*N.B. : Aucune cible n'est fixée pour la priorité 1 qui est transversale.*

Les priorités 2 et 4 atteignent également la totalité de leurs cibles intermédiaires de réalisation. Les priorités 3 et 6 atteignent 1 cible intermédiaire sur 2. La priorité 5 n'atteint en revanche pour le moment aucune cible du cadre de performance.

Plusieurs mesures sont prises pour assurer l'atteinte de ces cibles d'ici la fin de la programmation : renforcement de la communication sur les priorités les moins avancées, révision du programme et de sa maquette financière, etc.

## GOVERNANCE ET ANIMATION DU PROGRAMME

L'année 2018 s'est caractérisée par :

- Le recrutement progressif et la formation de 3 agents impliqués dans la mise en œuvre du PDRG (pilote, chargée de suivi-évaluation et instructeur) ;
- La mise en place de réunions bimensuelles avec le partenariat (PAE, DAAF, ASP) permettant de mieux partager l'avancement du programme et se coordonner pour sa mise en œuvre ;
- Le renforcement de la communication sur les priorités les moins avancées et les sites isolés (3 sessions d'information sur les thèmes de l'agriculture et du bois, 8 visites de terrain à Cayenne, Iracoubo, Mana, Kourou et Saint-Laurent, etc.) ;
- La poursuite de la mise en place et de la formalisation des outils et procédures pour fluidifier et fiabiliser la mise en œuvre du PDR.

## 4 ET POUR EN SAVOIR PLUS

L'ensemble des informations sur le PDRG 2014-2020, et plus largement sur les programmes européens gérés par la CTG, est consultable sur :

- <http://europe-guyane.fr/europe/>
- <https://www.ctguyane.fr/cat/fonds-europeens/>
- <https://fr-fr.facebook.com/pg/EuropeEnGuyane/>
- @EuropeEnGuyane